



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, que lors de sa séance ordinaire du 16 octobre 2018, le conseil de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT REG-361-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-361 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR APPORTER DES SPÉCIFICATIONS QUANT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX FRESQUES DANS LA ZONE MC-662

L'Agglomération de Longueuil a délivré un certificat de conformité à l'égard dudit règlement en date du 6 novembre 2018 lequel est en conséquence, entré en vigueur ce même jour.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville (Direction du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 20^e jour de novembre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.